



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°770) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION « ASSOCIATION DE LA
MUSIQUE POUR ADULTES AU
CONSERVATOIRE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-093
EN DATE DU 08 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Association de la Musique pour Adultes au Conservatoire » représentée par Madame Dominique CHEVALLIER, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, afin d'accueillir une répétition d'un ensemble extérieur, le 18 février 2022 de 9h à 18h dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Association de la Musique pour Adultes au Conservatoire », représentée par Madame Dominique CHEVALLIER, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle pour un montant de 94,50 TTC (quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes), afin d'accueillir une répétition d'un ensemble extérieur, le 18 février 2022 de 9h à 18h dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220308-lmc1H9318H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/03/2022 Date de Publication : 08/03/2022
